

CANADIAN DEAF SPORTS ASSOCIATION

STANDING COMMITTEES





ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA - Comités permanents

L'ASSC a présentement 4 comités permanents, qui s'assurent qu'il y a du progrès dans des domaines spécifiques et qui permettent au conseil d'administration d'établir la direction générale de l'organisation.

Les comités permanents sont :

- Ressources humaines
- Gouvernance
- Communications
- Finance

Quelques faits sur nos comités permanents

- ✓ Ces comités tiennent des rencontres régulières (principalement par courriel/Skype ou en personne si possible), afin d'aider à régler les problèmes entre les réunions trimestrielles du conseil d'administration.
- ✓ Chaque comité permanent nomme un président du comité, qui est un membre actuel du conseil d'administration de l'ASSC.
- ✓ La fréquence des rencontres des comités permanents est déterminée par le président de chaque comité, et dépendra principalement sur le nombre d'items de discussion et l'urgence de certains problèmes.
- ✓ Il y a entre 6 et 10 rencontres virtuelles par année.
- ✓ Chaque comité est responsable de préparer et d'envoyer un rapport à temps pour les rencontres trimestrielles du conseil d'administration. Le président du comité (membre du conseil d'administration) est responsable de la soumission du rapport.

Chaque comité permanent est responsable de faire avancer des projets spécifiques à l'ASSC dans leur domaine d'intervention, et de fournir régulièrement des commentaires et des recommandations au conseil d'administration de l'ASSC.

Les présidents des comités permanents sont responsables de recruter des membres à l'extérieur du conseil d'administration, qu'ils connaissent et font confiance (et/or qui apportent un ensemble de compétences pertinentes) pour former leurs comités. Nous invitons également toutes les parties intéressées à appliquer pour devenir un membre de un (ou plusieurs) de nos comités permanents.

Les comités permanents sont dirigés par le directeur général et le président du comité (ils planifient les rencontres, ils développent l'ordre du jour, ils préparent les rapports et font en sorte que les projets soient complétés).

Normalement, le président du conseil d'administration ne peut pas être président d'un comité ou de faire partie d'un comité permanent, mais il/elle peut décider de participer à des rencontres avec certains ou tous les comités.

Le président d'un comité permanent peut communiquer avec le directeur général sur des items pertinents à chaque comité, afin de recevoir des mises à jour, faire des commentaires et ajouter des items à l'agenda, etc.

Voici quelques priorités et domaines d'intervention de nos comités permanents :

Comité des communications

- Améliorer les communications des OPSS/ONSS et des comités de sports.
- Créer de nouvelles initiatives pour promouvoir et commercialiser l'ASSC.
- Améliorer les communications avec les autres organisations - ONS, OPS, OMS, écoles, écoles pour les Sourds, Collèges/Universités, athlètes, parents, entraîneurs, bénévoles, etc.
- Bulletins de nouvelles réguliers et éditions spéciales.
- Rafraîchir le matériel imprimé.
- Développement d'une stratégie pour les médias sociaux.
- Révision du contenu du site internet.
- Envoyer un sondage aux membres pour obtenir leurs commentaires/suggestions.
- Intégrer un module de vlog sur le site internet de l'ASSC.
- Développer et assembler une trousse de recrutement pour les entraîneurs.
- Trousse d'information pour les OPSS, ONSS, comité de sports, etc.
- Créer une bibliothèque de ressources en ligne (documents en format pdf).
- Relations publiques - donner la chance aux athlètes de partager leurs histoires.
- Un vidéo/commercial promotionnel pour les Sourdlympiques.
- Distribuer le sondage pour découvrir où les athlètes vivent, et ensuite utiliser les données pour identifier des sites pour des camps régionaux.

Comité de la gouvernance

- Statut d'organisation à but non lucratif
- Révision des politiques et des règlements
- Adhésion au conseil d'administration/opérations/procédures
- Développement d'une stratégie de gestion des risques
- Réviser les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, des comités et des présidents.
- Faire des recommandations au conseil d'administration pour améliorer (efficacité, pertinence, clarté) la structure et les politiques de gouvernance.

Comité des ressources humaines

- Fournir des recommandations en matière de personnel, assister avec le recrutement et la rétention.
- Assister avec la préparation des entrevues, de l'horaire et des suivis.
- Assister avec les annonces sur les nouveaux employés.
- Examiner les opportunités de développement professionnel.
- Réviser les politiques et les procédures des ressources humaines, et les avantages sociaux des employés.
- Développer une trousse d'orientation pour les nouveaux employés.
- Développer une trousse d'orientation pour les nouveaux membres du conseil d'administration.
- Rechercher des opportunités temporaires de recrutement (étudiants, stages, etc.)
- Processus et procédures disciplinaires.
- Identifier et évaluer les ressources disponibles pour le personnel.
- Examiner les biens, l'équipement et l'espace nécessaires et disponibles pour le personnel.

Comité des finances

- Superviser la vérification annuelle.
- Fournir des mises à jour régulières sur les finances.
- Opportunités de financement/subventions.
- Problèmes de comptabilité et de taxes.
- Fournir des conseils sur le budget.
- Révision des économies (dépenses).
- Contrôle des biens, inventaire.
- Génération de revenus - commandites, nouvelles opportunités de subventions.
- Campagnes de financement.
- Superviser l'émission de fonds pour les programmes de bourses de l'ASSC.
- Révision des contrats.
- Gestion des frais d'affiliation.

